Grand Poitiers Communauté urbaine

Végétaux : aide au broyage, jardinage 0 déchet vert

Déchets de tonte, déchets de taille, feuilles mortes... les végétaux sont le premier apport en déchetteries sur Grand Poitiers. Ils sont pourtant d'une grande utilité au jardin ! Des techniques simples et naturelles existent pour transformer ces déchets en véritables ressources.

Dispositifs d'aide au broyage

Grand Poitiers met en place depuis 2015 un dispositif d'aide au broyage pour les particuliers des communes de la Communauté urbaine.

Les habitants des 40 communes de la Communauté urbaine peuvent bénéficier du dispositif d'aide au broyage suivant :

un remboursement de 45 € pour la location d'un broyeur ou une prestation de broyage par un professionnel,

un remboursement de 45 € par personne pour une location, une prestation ou un achat en collectif (le total cumulé des subventions versées ne pourra pas dépasser le montant de la facture).

Le remboursement de 45€ s'applique uniquement au broyage de déchets verts réalisé chez les particuliers demandeurs et dans la limite d'un seul remboursement par foyer et par an.

- **Pour obtenir ce remboursement dans le cadre d'une demande individuelle** (location ou prestation), il suffit de déposer votre dossier en ligne (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/gpcu) en sélectionnant la démarche "Faire une demande individuelle de remboursement pour l'aide au broyage".

Vous devrez joindre les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, la facture d'achat mentionnant votre nom et votre adresse et un RIB.

- **Pour les demandes collectives** (à partir de 2 demandeurs), il suffit de déposer votre dossier en ligne (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/gpcu) , en sélectionnant la démarche "Faire une demande collective de remboursement pour l'aide au broyage". Vous devrez joindre les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chacun des demandeurs, le RIB de chaque demandeur et la facture d'achat mentionnant les noms de chacun des demandeurs ainsi qu'un courrier de présentation de la démarche collective signé par tous les demandeurs.

Les techniques pour réutiliser ses végétaux

- **Le broyage :** manuellement, à la tondeuse ou à l'aide d'un appareil adapté, broyer les végétaux en vue de les réutiliser au jardin présente de nombreux avantages : cela fertilise le sol par création d'engrais naturel (humus, compost), protège les plantes en hiver et en été, limite le lessivage des sols et l'apparition d'herbes indésirables.
- **Le compostage :** les branches, branchages et rameaux sont des matériaux ligneux riches en carbone. Bien broyés et bien mélangés à d'autres déchets organiques du foyer (épluchures, restes de repas,...), ils apportent les éléments nécessaires au bon processus de compostage.
- **Le paillage :** il s'agit de la couverture du sol par un élément naturel ou artificiel. Une réutilisation des déchets verts broyés permet de pailler les massifs, les potagers, les arbres et arbustes du jardin.
- **Le BRF (Bois Raméal Fragmenté) :** il s'agit d'un paillis constitué de branches vertes et fraîches broyées. Il est déposé au départ à la surface du sol, puis après plusieurs mois, éventuellement incorporé dans les cinq premiers centimètres du sol. Il va ainsi régénérer le sol et conforter la création d'humus. Il peut s'utiliser partout à la maison : jardin potager, jardin ornemental, arbres, haies, etc.

Les bénéfices de ces techniques

- Utiliser des outils déjà présents à la maison.
- Favoriser la biodiversité et les petites bêtes du sol.
- Protéger et nourrir les sols et la végétation.
- Jardiner en lien avec la nature tout en préservant l'environnement.
- Eviter la repousse des plantes indésirables.
- Réduire l'arrosage.
- Réaliser des économies d'engrais.
- Réaliser des économies de déplacement, de carburant et de temps (moins de trajets en déchetterie).

Rien ne se perd, tout se transforme

Les déchets de tonte

https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/consignes-de-tri/vegetaux-aide-au-broyage-jardinage-0-dechet-

- En tonte mulching : technique sans ramassage de l'herbe. Elle s'effectue avec un matériel adapté (kit ou tondeuse mulching ou mulcheuse) qui coupe d'abord l'herbe par les extrémités avant de la réduire en fines particules, lesquelles sont ensuite éjectées sur le sol. Un bon mulching, avec une répartition uniforme des déchets de tonte, ne se voit pas. Le mulching permet d'enrichir naturellement le sol et de diminuer les besoins en arrosage.
- Au compost : incorporés en petites quantités au composteur, les déchets de tonte sont un excellent activateur de compost. Attention cependant, ajoutée en grande quantité et en un seul apport, la tonte risque d'asphyxier votre compost et de générer une forte odeur d'ammoniaque désagréable.
- En paillage : les déchets de tonte peuvent être utilisés pour pailler les massifs, les potagers, les arbres et arbustes.

Les déchets de tailles

Une fois broyés, ils peuvent être utilisés en paillage ou en apport carboné au compost.

- Petites tailles, branches inférieures à 1 cm de diamètre : une tondeuse peut être utilisée pour les broyer.
- Branches supérieures à 1 cm de diamètre : un sécateur ou un broyeur peuvent être utilisés pour les couper ou les broyer.

Le lierre

- En paillage : une tondeuse peut être utilisée pour le broyer. Le paillage peut être utilisé sur les massifs, au potager, aux pieds des arbres et arbustes.
- En lessive.

Les feuilles mortes

- En paillage : les feuilles mortes peuvent être utilisées pour pailler les massifs, les potagers, les arbres et arbustes.
- Au compost : à l'automne, stockées en tas à côté du composteur, elles pourront constituer un apport carboné intéressant pour le compost, au même titre que le broyat de végétaux ou que la tonte sèche.

Les plantes malades

Au compost : ces plantes peuvent être compostées sur un tas à part

Les herbes indésirables

Au compost : les herbes indésirables montées en graines peuvent être compostées en tas à part et/ou préalablement trempées dans l'eau, chaude au départ, pendant 48h, afin d'empêcher les graines de germer en terre.

Fiches pratiques "Réduire au jardin"

Grand Poitiers propose à ses habitants des fiches pratiques sur différents procédés pour cultiver son jardin en utilisant ses déchets verts. Il suffit de les télécharger à droite de la page.

Contact

Direction Déchets - Economie circulaire

05 49 52 37 98 du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Courriel

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30